



Kit Info

PROJET ÉDUCATIF

Mise à jour Mars 2023



FÉLICIA

FÉDÉRATION POUR LA LIBERTÉ DU CHOIX DE
L'INSTRUCTION ET DES APPRENTISSAGES

BRAND FOR YOUR ENEMIES

BYE



247 VND

SOMMAIRE



1. Cadre et contexte

1. Cadre
2. Précisions sur le choix du motif
3. Qu'est ce qu'un projet éducatif ?
4. Quelle différence avec le dossier pédagogique ?

2. Panorama juridique

3. Socle, cycles et attendus de fin de cycle

1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
2. Décomposition des cycles
3. Les domaines de compétences

4. Contenu du projet

1. La situation propre à l'enfant
2. Démarches et méthodes pédagogiques
3. Ressources et supports
4. L'organisation du temps de l'enfant
5. Autres éléments non exigés
6. Quelques pistes de réflexion



1. Cadre et contexte

1. Cadre

Dans le cadre de la nouvelle loi “confortant le respect des principes (article 49) et à la mise en place des décrets d’application, l’instruct désormais soumise à autorisation.

Cette autorisation est accordée suivant 4 motifs :

1. L’état de santé de l’enfant
2. La pratique d’une activité artistique ou sportive intensive
3. L’itinérance de la famille ou l’éloignement géographique de tout établissement scolaire
4. Une situation propre à l’enfant motivant le projet éducatif.

Vous trouverez dans ce kit les éléments informatifs légaux concernant le projet éducatif à fournir [dans le cadre d’une demande d’autorisation d’IEF pour motif 4.](#)

Ce projet doit être déposé avec le [CERFA](#), et établi pour chacun des enfants instruit en famille. Il doit être **personnalisé pour chaque enfant d’une même fratrie** et tenir compte de la **situation propre de chacun** d’entre eux.

ATTENTION : *Ce kit d’information n’est pas un dossier type à remplir. Nous regroupons uniquement les infos légales et les supports déjà existants sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour finaliser votre projet. Les décrets étant imprécis et les jurisprudences contradictoires, nous n’avons aucun recul sur qui sera accepté, toléré, refusé.*



1. Cadre et contexte

2. Précisions sur le choix du motif



Ce dossier traite uniquement du motif 4.
Nous avons cependant deux pistes de réflexion à vous apporter sur le choix du motif :

Une proposition d'un des avocats : si la famille n'est pas sûre de la validation du motif 1 ou 4, et ne veut pas risquer de se retrouver hors délai suite à un refus de motif 1, elle peut aussi déposer une demande de motif 4.

=> Il devrait être possible pour la famille d'envoyer en même temps les 2 CERFA différents en précisant quel motif elle préférerait voir accepté. Ceci est valable pour tous les motifs.

Concernant les troubles des apprentissages, en théorie :

- Ils n'entrent pas dans le motif 1 "santé" car il ne s'agit pas de maladies, l'état de santé n'est donc pas affecté ;
- Pour entrer dans le motif 1 "handicap" selon la législation sur l'IEF il faut un certificat médical standardisé (CERFA 159695) ou dossier MDPH .

=> Beaucoup de familles en déduisent que la demande doit dans ce cas se faire pour motif 4.



1. Cadre et contexte

3. Qu'est ce qu'un projet éducatif ?



Selon l'article [R. 131-11-5 du Code de l'Éducation](#), lorsque la demande d'autorisation est motivée par l'existence d'une "situation propre à l'enfant", le dossier doit comprendre une présentation écrite du projet éducatif **exposant de manière étayée la situation propre à l'enfant motivant, dans son intérêt, le projet d'instruction dans la famille et comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie** adaptées aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :

- Une description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Les ressources et supports éducatifs utilisés.
- L'organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités).
- Le cas échéant, l'identité de tout organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution.

***Le décret précise de manière explicite ces 4 points.
Il est donc attendu qu'ils soient effectivement abordés à minima.***



1. Cadre et contexte

4. Quelle différence avec le dossier pédagogique ?



DEMANDE AUTORISATION = Projet éducatif

Explique le projet prévu

Le projet éducatif est un document à joindre à la demande d'autorisation pour faire l'IEF pour le motif 4 "situation propre à l'enfant".

Il est obligatoire.

Il présente **ce que la personne en charge de l'instruction prévoit de mettre en place** pour accompagner l'enfant de manière adaptée à cette situation propre.

CONTRÔLE PÉDAGOGIQUE = Dossier pédagogique

Constata ce qui a été fait

Le dossier pédagogique est un document qui **permet de constater la progression effective** de l'enfant depuis son dernier contrôle. Il **n'est pas obligatoire** mais il est souvent conseillé d'en fournir un par les associations et les DASEN.

Il peut reprendre une partie des éléments du projet éducatif, notamment vos méthodes pédagogiques mais il sert principalement à **montrer concrètement les avancées et acquisitions réelles de votre enfant**. Vous pouvez y ajouter des photos de ses travaux, de vos activités et sorties.

Le dossier pédagogique est généralement envoyé à l'inspecteur dans les 15 jours précédant la date du contrôle et pour faciliter les échanges lors du contrôle. Certains choisissent également de ne le présenter que le jour du contrôle. Vous pouvez [demander à le faire annexer au rapport](#) de votre DASEN.



2. Panorama juridique

Voici quelques liens vers l'aspect légal sur lesquels vous appuyer pour vous aider lors de la rédaction de votre projet éducatif :



- [Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République
- [Décret 2022-182 du 15 février 2022](#) relatif aux modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille
- [Renseignements sur le cadre légal](#) sur le site instructionenfamille.org

Vous pouvez aussi vous appuyer sur les textes (légaux ou littéraires) concernant :

- La liberté pédagogique ;
- La priorité au choix des parents concernant l'instruction, l'éducation ;
- Le respect de l'enfant, la prise en compte de ses choix pour lui même
- etc.



3. Socle, cycles et attendus de fin de cycle



1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le projet éducatif doit comprendre une "description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**". Ce dernier identifie les connaissances et compétences qui doivent avoir été acquises à l'issue de l'instruction obligatoire à 16 ans. ([Lien Educ.gouv](#)).

L'Éducation nationale a découpé les objectifs du socle en **5 domaines de compétences** et scindé la période d'instruction en **cycles**.

En IEF, les parents instructeurs ne sont pas tenus de respecter les programmes de l'Éducation nationale. Lors des contrôles, **l'inspecteur peut toutefois se référer aux attendus de fin de cycle** pour constater la bonne progression devant permettre la maîtrise progressive du socle commun.

Comme le souligne [le vademecum IEF page 19](#) "il ne faut pas y avoir une obligation de résultat, mais un **outil de dialogue pédagogique avec la famille**". Ces **attendus de fin de cycle** permettent aux personnes qui contrôlent les parents et aux parents eux-mêmes de disposer de bases de discussions communes pour évaluer la progression des acquisitions.

Pour tout savoir sur les contrôles de l'instruction en famille, téléchargez sur notre site [notre mémo des contrôles](#). *La version actuelle se base sur les textes et sur la circulaire de 2017. Une mise à jour sera réalisée dès la sortie de la nouvelle circulaire. Supposant peu de changements dans le déroulé du contrôle lui-même vous pouvez déjà le parcourir pour vous faire une première idée.*

Vous êtes soumis à la maîtrise progressive de ce socle par votre enfant.

Nous vous conseillons donc de l'étudier spécifiquement, d'en connaître les rouages et de bien identifier les limites de l'obligation vis-à-vis des cycles.



3. Socle, cycles et attendus de fin de cycle



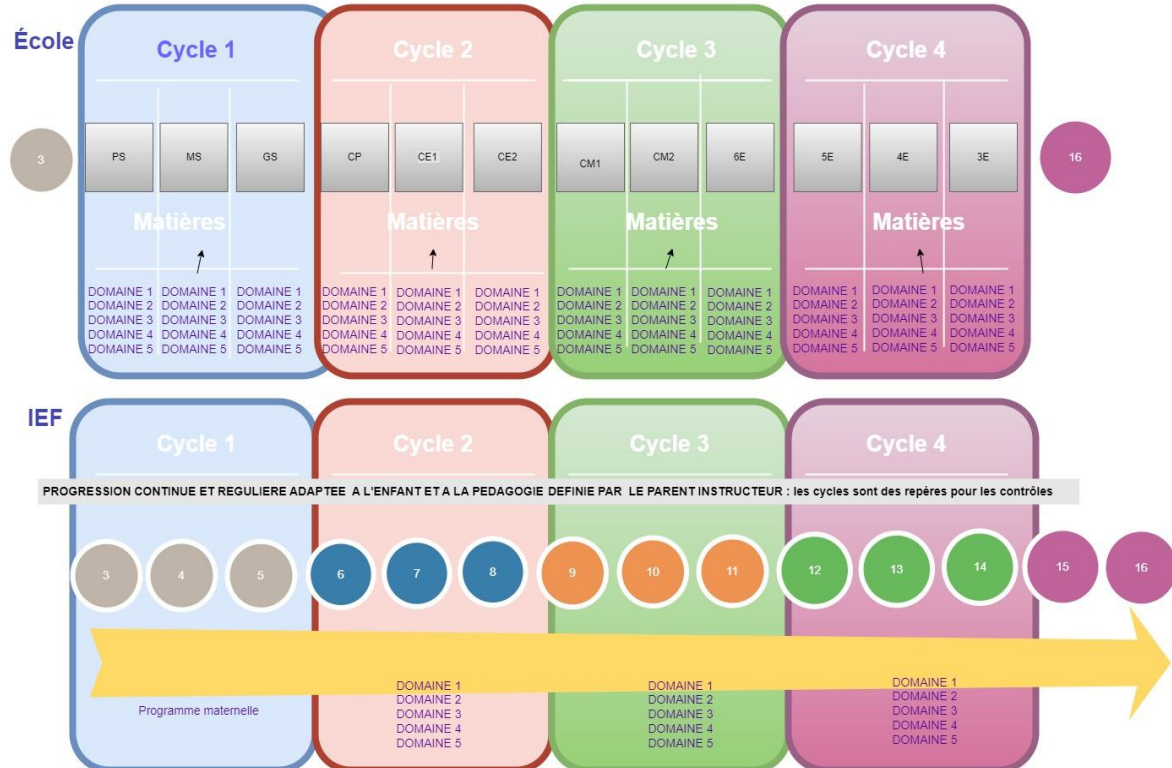
2. Décomposition des cycles

Le socle commun est décomposé en 3 cycles de 3 ans cnaun. Vous entendrez parler du cycle 1 correspondant aux classes maternelles mais sachez que si un programme y est bien associé, ce cycle ne fait pas partie du socle commun, qui commence à 6 ans.

En IEF vous n'êtes pas tenus de suivre le programme de l'Éducation nationale par classe d'âge.

Nous vous conseillons toutefois de bien connaître les attendus de fin de cycle, car votre inspecteur s'y réfèrera sans doute pour discuter et constater la progression de votre enfant lors du contrôle pédagogique.

Celle-ci doit toujours viser l'acquisition du socle commun à 16 ans.



3. Socle, cycles et attendus de fin de cycle



3. Les domaines de compétences

Pour chaque cycle, l'Éducation nationale fixe des objectifs dans chacun des domaines.

Les matières traditionnelles (mathématiques, français, histoire...) peuvent correspondre à des attendus dans 1 ou plusieurs des domaines.

Par exemple, le domaine 1 (langage mathématique) comprend des mathématiques, mais le domaine 4 (démarche scientifique, résolution de problèmes) également.

C'est pour cette raison qu'en IEF il est important de **raisonner par domaines du socle et attendus de cycles et non par matières.**

Nous vous invitons à le rappeler à vos inspecteurs :).

Retrouvez la description des 5 domaines à la page suivante.

Vous pouvez retrouver les tableaux des attendus de fin de cycle détaillés par domaine de compétence, téléchargeables et remplissables, sur le site instructionenfamille.org



Domaine 1

Les langages pour penser et communiquer

Comprendre et s'exprimer en utilisant 4 types de langage.

- Langue française orale et écrite
- Langue vivante étrangère ou régionale
- Langages mathématiques, scientifiques ou informatiques
- Langages des arts et du corps

Domaine 2

Les méthodes et outils pour apprendre

Apprendre à apprendre, seul ou collectivement, en classe ou en dehors.

- Organisation du travail personnel
- Coopération et réalisation de projets
- Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information
- Outils numériques pour échanger et communiquer

Domaine 3

La formation de la personne et du citoyen

Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution.

- Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres
- La règle et le droit
- Réflexion et discernement
- Responsabilités, sens de l'engagement et de l'initiative

Domaine 4

Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique.

- Démarches scientifiques
- Conception, création, réalisation
- Responsabilités individuelles et collectives

Domaine 5

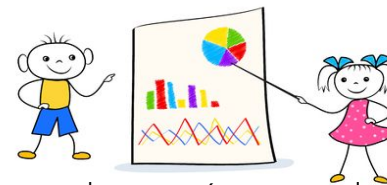
Les représentations du monde et l'activité humaine

Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique.

- L'espace et le temps
- Organisation et représentations du monde
- Invention, élaboration et production

4. Contenu du projet

1. La situation propre à l'enfant



En tant que parent, la "situation propre de l'enfant" peut être comprise comme l'ensemble des caractéristiques, des compétences et des besoins uniques, propres de son enfant. Chaque parent connaît son enfant mieux que quiconque et est donc mieux placé pour comprendre son profil en termes de développement, de rythmes et capacités d'apprentissage, de santé et de comportement. Les parents peuvent également être plus sensibles aux aspects émotionnels et affectifs de la situation propre de leur enfant, tels que ses préférences personnelles, ses goûts, ses craintes et ses espoirs. Ils peuvent prendre en compte ces aspects dans leur prise de décision pour soutenir et accompagner leur enfant de manière adaptée par un projet éducatif qui apporte une réponse pédagogique à cette situation propre.

L'Etat n'est pas qualifié à définir / remettre en cause l'existence ou le bien fondé de la situation propre.

La loi impose que le projet parte de la situation propre à l'enfant, avec possibilité mais donc sans obligation d'exposer les éventuelles situations particulières. Ainsi il n'y a pas d'obligation de les dénommer en termes médicaux (pour les troubles non diagnostiqués ou refusés en 1 par exemple) ou en se référant à des profils psychologiques (pour les HPI ou l'hypersensibilité par exemple). Pas d'obligation non plus d'exposer des événements familiaux, des conditions sociales, philosophiques ou géographiques. L'ensemble de ces éléments faisant partie de la vie privée de l'enfant. Veuillez à présenter votre projet sous une forme de réflexion positive envers l'enfant et non par simple confort ou rejet de l'école.

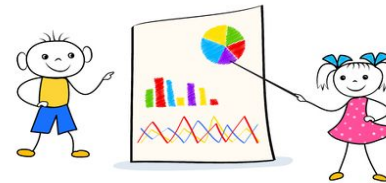
☆☆☆ Il est cependant nécessaire que la situation propre soit exposée de manière étayée par l'angle de ses impacts sur les besoins éducatifs propres qu'elle impose.

Aussi, vous devrez décrire les besoins, les rythmes et capacités de votre enfant et les mettre en lien avec vos méthodes et adaptations pédagogiques, réfléchies dans son intérêt supérieur. ☆☆☆

Consultez note d'infos "situation propre à l'enfant" avant de rédiger votre projet.



1. La situation propre à l'enfant (suite 2/4)



Ainsi par exemple : Tous les enfants avec TDAH (situation spécifique) ont des rythmes et capacités d'apprentissages différents, et ont donc bien chacun une situation propre différente. Or, c'est bien cette dernière qui doit **motiver votre projet éducatif spécifique**, dans l'intérêt supérieur de votre enfant.

C'est cette situation propre uniquement qui devrait sans doute être étayée et non le trouble lui-même, non propre à l'enfant.

Exemple de projet pédagogique que nous avons pu lire : *“Mon enfant est TDAH et en classe il n'arrive pas à suivre => Pour son intérêt spécifique et lui donner les meilleures chances de réussite dans la vie, voilà comment j'organise mon travail hebdo pour l'acquisition du socle.”*

Après analyse, une autre formulation est possible : *“Notre enfant de par son vif tempérament a besoin de bouger à sa guise durant ses apprentissages. Il a également des phases où il a besoin de se canaliser. Nous demandons l'autorisation pour motif 4, en vertu de l'intérêt supérieur de notre enfant qui consiste notamment à lui donner une instruction propice à une bonne acquisition progressive et régulière du socle commun, dans un environnement de travail calme, où il peut se lever et déambuler à sa guise. Afin de justifier de ma capacité de l'instruire conformément aux exigences légales, vous trouverez ci joint les modalités d'instruction et comment je compte l'organiser.”*

⇒ Dans cette 2^{de} formulation, aucune dénomination médicale de l'atypicité.

Pourtant le projet part bien de l'enfant et de ses besoins, et indique en quoi ces derniers ont des impacts sur ses rythmes et capacités d'apprentissages. La situation propre de l'enfant définit ses besoins éducatifs propres.

▲ Tenter la “situation particulière” pour s'assurer une situation propre reconnue par l'académie, c'est aller au-delà des prérequis légaux. C'est le risque potentiel d'installer définitivement dans les esprits la confusion déjà existante entre “situation particulière” et “situation propre” ; c'est la possibilité d'être accepté plus facilement pour situation particulière ou le risque d'être refusé arbitrairement si l'atypisme n'est pas prouvé, ou si votre projet n'est pas assez rédigé en terme de besoins de l'enfant et que l'administration vous oppose la possibilité d'une scolarisation en établissement avec aménagements existants pour la particularité en question.

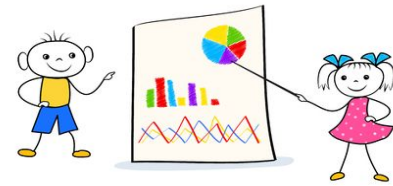
Tous les éléments dans **la note d'infos “situation propre”**. Chacun nourrira sa réflexion en fonction de sa situation personnelle.



1. La situation propre à l'enfant (suite 3/4)

Liez ensuite les rythmes et capacités de votre enfant à votre approche pédagogique dans les domaines du socle.

Exemples qui ne sont QUE des exemples, et non des formules magiques 😊 :



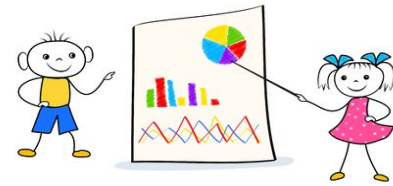
- Les apprentissages se font principalement en extérieur, lui permettant de se mouvoir davantage et ainsi de pouvoir maintenir sa concentration.
- L'apprentissage du calcul se fait en mouvement (marelle, lancers de sacs de grain, corde à sauter), en réponse à sa mémoire kinesthésique. Il mémorise en effet davantage par les sensations et le mouvement corporel.
- Toute séance d'apprentissage formel commence par une musique calme de quelques minutes, pour favoriser sa concentration. Cela améliore de manière conséquente ses facultés cognitives personnelles.
- Les séances d'apprentissages formels durent 10 à 15 mn maximum. Nous nous appuyons au quotidien davantage sur des projets multidisciplinaires. X explore en effet toujours plusieurs idées en simultané et comprend et retient par regroupement et contextualisation des données.
- Notre enfant n'est pas totalement à l'aise à l'écrit. Aussi pour lui assurer une progression adaptée à sa situation, nous lui proposons d'écrire debout sur les vitres/grand tableau, en alternant lettres et mouvements amples afin de travailler sa coordination et sa latéralisation. Il fait des jeux de mains et de doigts afin de délier ses muscles et améliorer son agilité et sa souplesse. Il passe beaucoup de temps à dessiner sur de multiples supports et améliore ainsi sa motricité fine.

Des questions à vous poser pour appréhender la situation propre à votre enfant et expliquer comment vous adaptez vos pratiques pédagogiques :

- Dans quelles conditions mon enfant apprend-il le mieux ? A-t-il besoin qu'on le guide ? Qu'on le laisse autonome ?
- Quels sont ses centres d'intérêt ? Quelles sont ses activités préférées ? L'IEF est-elle de son choix ?
- Quelles sont ses capacités de concentration ? Sa mémoire est-elle visuelle, auditive, kinesthésique ?
- Apprend-il mieux dans la nature ou à l'intérieur ? En groupe ou seul ? En observant ou en parlant ? Par imitation ou par expérimentation/déduction ? Sa pensée est-elle abstraite ou concrète ?
- Quelles sont les méthodes pédagogiques les plus adaptées à son développement cognitif et pourquoi ?
- Profite-t-il déjà de l'IEF, avec quelle pédagogie, et quel en est l'impact sur ses apprentissages ?
- Est-il scolarisé ? Quel impact sur son développement et ses apprentissages lui apporterait un projet d'IEF adapté à ses besoins ?



1. La situation propre à l'enfant (suite 4/4)



“Il appartient aux parents de présenter un projet pédagogique construit à partir de la situation propre de l'enfant, ses besoins, ses faiblesses, ses talents, son environnement social et familial... et qui justifie, car il est "le plus" dans l'intérêt de l'enfant, le choix d'une instruction à en famille.”

(Conclusions du rapport public - Conseil d'État)

Consultez des documents Éduscol, ou provenant d'académies ou de chercheurs et **comprenez quel langage est attendu dans votre projet pour traduire les adaptations pédagogiques que vous faites déjà naturellement en IEF.**

Quelques

liens

:

[La différenciation pédagogique : chaque élève est différent = chaque enfant a une situation propre](#) - Revue Technologie Réseau Canopé

[Repères pour la mise en œuvre de la différenciation pédagogique](#) - Groupe PTA « Évolution des pratiques pédagogiques et personnalisation des parcours ». Académie Dijon

[La pédagogie différenciée : historique, problématique, cadre conceptuel et méthodologie de mise en œuvre](#) - B. Robbes, université Cergy Pontoise

N'hésitez pas à vous renseigner sur les apprentissages informels et autonomes en lisant les pédagogues comme John Holt, Célestin Freinet. Ou encore les chercheurs comme Alan Thomas ou Peter Gray. Découvrez les écoles démocratiques (exemple Sudbury, Summerhill, [FUDEC](#)), non pour copier un modèle ou changer de pédagogie, mais **pour comprendre comment parler des mécanismes d'apprentissages.**



4. Contenu du projet

2. Démarches et méthodes pédagogiques

Aux vues de l'objectif de l'acquisition du socle commun, du découpage en cycles et des attendus associés, le dossier doit donc **détailler les démarches et méthodes pédagogiques personnalisées** qui seront mises en œuvre.



Il s'agit de présenter la manière dont est envisagée l'instruction pour atteindre l'objectif du socle commun. Pour cela il faut distinguer 2 éléments essentiels :

- **Les méthodes et pédagogies à expliciter** : Approche mixte avec suivi ou non des programmes et d'un planning suivant le contexte pédagogie alternatives (Montessori, Freinet, Steiner, Mason, ou autre...), CNED, cours par correspondance, Apprentissages libres et autonomes non déterminés par l'adulte, et même si vous suivez le programme annuel de l'EN avec horaires et planning plus ou moins fixes.
- **La progression** : Il s'agit de préciser **le point de départ, là où en est l'enfant "aujourd'hui"**, pour savoir comment sera menée l'instruction jusqu'au socle commun. Les attendus de fin de cycle peuvent donc être un guide afin de définir une progressivité dans les apprentissages.

Attention : il existe bien d'autres façons de faire, mais à l'heure actuelle nous disposons de peu d'informations sur ce qui sera effectivement attendu des instructeurs des dossiers de demande.

Nous ne pouvons donc pas entrer dans les détails.



4. Contenu du projet

3. Ressources et supports



Pour répondre à cette demande, les familles peuvent mentionner ce qui sera utilisé pour l'instruction :

- Livres, romans, documentaires...
- Matériel de manipulation : objets à dénombrer, à classer, système décimal...
- Manuels scolaires, cahiers d'exercices...
- Matériel d'expérimentation : kits scientifiques...
- Supports numériques : logiciels, sites internet...
- Jeux éducatifs et jeux traditionnels (société, jeux d'imitation, de construction...)
- Matériel d'activité physique : motricité, balles, vélos...

Il est important de **détailler le choix de ces supports en réponse aux besoins spécifiques de votre enfant** : s'il a besoin de passer beaucoup par le concret / la manipulation, si ses capacités sont plutôt visuelles ou auditives par exemple, s'il est passionné par un thème qui facilite les apprentissages...

Peuvent être mentionnés également les supports utilisés par l'instructeur pour se former lui-même à différentes pédagogies, à la compréhension des apprentissages, ou l'usage des livres pédagogiques destinés aux enseignants par exemple.



4. Contenu du projet

4. L'organisation du temps de l'enfant



Il est demandé de préciser l'organisation du temps de l'enfant, en mentionnant le **rythme et la durée des activités**.

La manière la plus standard est évidemment de présenter un emploi du temps comme cela est fait à l'école, en y indiquant les matières abordées chaque jour et le temps prévu.

Mais certaines familles ne s'organisent pas de cette façon, du fait de l'âge de l'enfant (ex : en maternelle il est moins opportun de parler d'emploi du temps avec des matières bien distinctes), de ses spécificités (ex : avec des troubles de l'attention des séances peuvent être prévues mais réalisées au moment opportun dans la journée), des choix pédagogiques (ex : un travail par projet n'est pas prévu par matière dissociée répétitive chaque jour)...

**A ce jour nous n'avons pas suffisamment d'informations
pour conseiller ou déconseiller sur le niveau de détails à apporter.
Il nous semble essentiel que les familles mettent en avant l'adaptation à l'enfant.**



4. Contenu du projet

5. Autres éléments non exigés



Quelques autres sujets intéressants pouvant être abordés selon votre cas pour expliciter votre projet :

- Présentation de la famille, de l'enfant, du choix de l'IEF
(Vous n'avez cependant pas à communiquer d'informations sur votre vie privée.)
- Les activités extérieures, associations, clubs... qui font partie intégrante de l'instruction en IEF.
- Le(s) lieu(x) de l'instruction (pièce dédiée, salon, extérieur, mix, etc.)



4. Contenu du projet

6. Quelques pistes de réflexion



- ★ Le projet éducatif doit être personnalisé et prévu pour votre enfant, ses besoins, ses spécificités et capacités.
- ★ Le sujet du projet éducatif est l’instruction délivrée à votre enfant, et non votre vie privée.
- ★ Les services de l’État attendent des dossiers avec orthographe et syntaxe soignées.
- ★ Un document lisible est un document en plusieurs parties bien identifiées.
- ★ En IEF le référentiel est le socle commun, ses domaines, ses cycles, et non les matières académiques des programmes de l’Éducation nationale.
- ★ De manière générale, il est toujours préférable d’employer un vocabulaire simple que nous maîtrisons.
- ★ Faire relire son document permet de lever les éventuelles incohérences;
(Exemple : apprentissages autonomes au départ et planning avec programme dirigé en fin de dossier)

“La plus belle façon de se distinguer est de rester soi-même” .

